



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

L'an 2022, le jeudi 31 mars, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 25 mars 2022, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Christian TEYSSEDRE, Maire de Rodez.

Conseillers présents (27)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, CLOT Marie-Noëlle, CROUZET Maryline, ECHENE Eléonore, HER Anne-Christine, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence, VIDAL Sarah, Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, NICOLAS Olivier, RAUNA Alain, RUBIO Frédéric, TEYSSEDRE Christian, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (7)

Madame BERARDI Marion a donné pouvoir à Monsieur CESAR Alexis,
Madame BERTAU Iléana a donné pouvoir à Madame ECHENE Eléonore,
Madame FAUX Mathilde a donné pouvoir à Madame VIDAL Sarah,
Madame MATHA Romane a donné pouvoir à Monsieur GOMBERT Benjamin,
Madame MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie a donné pouvoir à Monsieur CORTESE Franck,
Monsieur COMBET Arnaud a donné pouvoir à Madame BULTEL-HERMENT Monique,
Monsieur DONORE Joseph a donné pouvoir à Monsieur LAURAS Christophe,

Conseiller excusé et non représenté (1)

Monsieur JULIEN Serge

Secrétaire de séance : Monsieur GOMBERT Benjamin

Ordre du jour

<u>N° de la note</u>	<u>Rapporteur</u>	<u>Intitulé de la note</u>
DL N°1	Monsieur le Maire	Remplacement de Madame Sarah VIDAL, adjointe démissionnaire – Nombre d'adjoints au Maire
DL N°2	Monsieur le Maire	Election d'un nouvel Adjoint au Maire
DL N°3	Monsieur le Maire	Définition de l'ordre des Adjoints au Maire

COMMUNICATION

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire donne communication à l'assemblée de la situation des déplacés Ukrainiens installés sur Rodez et remercie à cet effet les membres de l'opposition du Conseil municipal pour « leur démarche formidable de solidarité, pleine et totale ». Monsieur Jean-François BOUGES remercie les villes d'Espalion et de Decazeville pour leur travail en étroite collaboration avec la Ville, dans la prise en charge de 83 Ukrainiens. Il note également l'effort important déployé par l'OPH. Monsieur Francis FOURNIE remercie les Ruthénois pour leur solidarité, ainsi que le travail effectué par le personnel du centre hospitalier Jacques Puel.

DELIBERATION N°2022-032 - REMPLACEMENT DE MADAME SARAH VIDAL, ADJOINTE DEMISSIONNAIRE - NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu la délibération n° DEL2020-078 du 3 juillet 2020 portant installation du Conseil Municipal,
Vu la délibération n° DEL2020-079 du 3 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune Monsieur Christian TEYSSEBRE,
Vu la délibération n° DEL2020-080 du 3 juillet 2020 fixant le nombre de postes d'Adjoints au Maire à 10,
Vu les délibérations n° DEL 2020-090 du 11 juillet 2020, n° DEL2021-006 du 19 mars 2021 et n° DEL2021-141 du 24 septembre 2021, portant délégation de fonction et de signature aux Maires Adjoints et Conseillers municipaux délégués,
Vu l'arrêté municipal n° AG 2020/0669 du 22 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature à Madame Sarah VIDAL, Adjointe au Maire,
Considérant qu'aux termes de l'article L2122-15 du Code général des collectivités territoriales, la démission du maire ou d'un adjoint doit être adressée au Préfet et faire l'objet d'une acceptation de sa part,
Considérant que Madame la préfète de l'Aveyron a accepté la démission de Madame Sarah VIDAL, de ses fonctions d'adjointe au Maire de Rodez, en date du 23 mars 2022,

Conformément au Code général des collectivités territoriales, il convient alors de procéder au remplacement du poste d'adjointe devenu vacant, dans les quinze jours suivant l'acceptation de la démission par le préfet.

En conséquence, le Conseil municipal, à l'unanimité par 34 voix pour, se prononce favorablement sur le maintien du nombre d'adjoints au Maire à 10.

DELIBERATION N°2022-033 - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE - PROCEDURE

Vu la délibération n° DEL2020-078 du 3 juillet 2020 portant installation du Conseil Municipal,
Vu la délibération n° DEL2020-079 du 3 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune Monsieur Christian TEYSSEBRE,
Vu la délibération n° DEL2020-080 du 3 juillet 2020 fixant le nombre de postes d'Adjoints au Maire à 10,
Vu les délibérations n° DEL 2020-090 du 11 juillet 2020, n° DEL2021-006 du 19 mars 2021 et n° DEL2021-141 du 24 septembre 2021, portant délégation de fonction et de signature aux Maires Adjoints et Conseillers municipaux délégués,
Vu l'arrêté municipal n° AG 2020/0669 du 22 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature à Madame Sarah VIDAL, Adjointe au Maire,

Considérant qu'aux termes de l'article L2122-15 du Code général des collectivités territoriales, la démission du maire ou d'un adjoint doit être adressée au Préfet et faire l'objet d'une acceptation de sa part,
Considérant que Madame la préfète de l'Aveyron a accepté la démission de Madame Sarah VIDAL, de ses fonctions d'adjointe au Maire de Rodez, en date du 23 mars 2022,

Conformément au Code général des collectivités territoriales, il convient alors de procéder au remplacement du poste d'adjointe devenu vacant, dans les quinze jours suivant l'acceptation de la démission par le préfet.

En conséquence, le Conseil municipal à l'unanimité par 34 voix pour, décide de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

DELIBERATION N°2022-034 - ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE – PROCES-VERBAL DE L'ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Vu la délibération n° DEL2020-078 du 3 juillet 2020 portant installation du Conseil Municipal,
Vu la délibération n° DEL2020-079 du 3 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune Monsieur Christian TEYSSEBRE,
Vu la délibération n° DEL2020-080 du 3 juillet 2020 fixant le nombre de postes d'Adjoints au Maire à 10,
Vu les délibérations n° DEL 2020-090 du 11 juillet 2020, n° DEL2021-006 du 19 mars 2021 et n° DEL2021-141 du 24 septembre 2021, portant délégation de fonction et de signature aux Maires Adjoints et Conseillers municipaux délégués,

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2022
Compte-rendu

Vu l'arrêté municipal n° AG 2020/0669 du 22 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature à Madame Sarah VIDAL, Adjointe au Maire,

Considérant qu'aux termes de l'article L2122-15 du Code général des collectivités territoriales, la démission du maire ou d'un adjoint doit être adressée au Préfet et faire l'objet d'une acceptation de sa part,

Considérant que Madame la préfète de l'Aveyron a accepté la démission de Madame Sarah VIDAL, de ses fonctions d'adjointe au Maire de Rodez, en date du 23 mars 2022,

Conformément au Code général des collectivités territoriales, il convient alors de procéder au remplacement du poste d'adjointe devenu vacant, dans les quinze jours suivant l'acceptation de la démission par le préfet.

En conséquence, le Conseil municipal procède à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire suite à la démission de Madame Sarah VIDAL.

L'élection d'un adjoint au Maire intervient par scrutin successifs, individuels et secret, dans les mêmes conditions que l'élection du Maire (articles L2122-4, L2122-7 et L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il a été dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

M. Francis FOURNIE a été désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal selon les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs pour les opérations de vote, soit :

- Mme Eléonore ECHENE
- M. Franck CORTESE

Suite à un appel à candidature la conseillère municipale suivante s'est présentée candidate :

1 – Mme Anne-Christine HER

Une fois la candidature enregistrée, il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret, des bulletins et des enveloppes étant distribués à chaque élu, un isolement et une urne ayant été disposés dans la salle du Conseil municipal.

Les élus sont invités à déposer leurs enveloppes dans l'urne et à signer la liste d'émargement de cette élection.

1^{er} tour de scrutin :

Il est procédé au vote, sous la Présidence de Monsieur Christian TEYSSÈDRE, Maire.

Au terme des opérations de vote, le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

- a/ Nombre de membres présents : 27
- b/ Nombre de membres excusés ayant donné procuration : 7
- c/ Nombre de membres présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- d/ Nombre de votants (a+b-c) : 34
- e/ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 2
- f/ Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 8
- g / Nombre de suffrages exprimés (d-e-f) : 24
- h/ Majorité absolue (g/2 +1) : 13

Nom et prénom des candidats	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
HER ANNE CHRISTINE	24	Vingt-quatre

Mme Anne-Christine HER a été élue nouvelle adjointe au Maire à la majorité absolue par 24 voix pour, au premier tour de scrutin.

DELIBERATION N°2022-035 - DEFINITION DE L'ORDRE DES ADJOINTS AU MAIRE - PROCEDURE

Vu la délibération n° DEL2020-078 du 3 juillet 2020 portant installation du Conseil Municipal,
Vu la délibération n° DEL2020-079 du 3 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune Monsieur Christian TEYSSEDE,
Vu la délibération n° DEL2020-080 du 3 juillet 2020 fixant le nombre de postes d'Adjoints au Maire à 10,
Vu les délibérations n° DEL 2020-090 du 11 juillet 2020, n° DEL2021-006 du 19 mars 2021 et n° DEL2021-141 du 24 septembre 2021, portant délégation de fonction et de signature aux Maires Adjoints et Conseillers municipaux délégués,
Vu l'arrêté municipal n° AG 2020/0669 du 22 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature à Madame Sarah VIDAL, Adjointe au Maire,

Considérant qu'aux termes de l'article L2122-15 du Code général des collectivités territoriales, la démission du maire ou d'un adjoint doit être adressée au Préfet et faire l'objet d'une acceptation de sa part,
Considérant que Madame la préfète de l'Aveyron a accepté la démission de Madame Sarah VIDAL, de ses fonctions d'adjointe au Mairie de Rodez, en date du 23 mars 2022,

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a procédé par délibération n°2022-034 au remplacement du poste d'adjointe devenu vacant, dans les quinze jours suivant l'acceptation de la démission par le préfet.

En conséquence, le Conseil municipal à l'unanimité par 34 voix pour, décide de procéder à l'élection du nouvel ordre des adjoints au Maire.

DELIBERATION N°2022-036 - DEFINITION DE L'ORDRE DES ADJOINTS AU MAIRE – PROCES VERBAL

Vu la délibération n° DEL2020-078 du 3 juillet 2020 portant installation du Conseil Municipal,
Vu la délibération n° DEL2020-079 du 3 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune Monsieur Christian TEYSSEDE,
Vu la délibération n° DEL2020-080 du 3 juillet 2020 fixant le nombre de postes d'Adjoints au Maire à 10,
Vu les délibérations n° DEL 2020-090 du 11 juillet 2020, n° DEL2021-006 du 19 mars 2021 et n° DEL2021-141 du 24 septembre 2021, portant délégation de fonction et de signature aux Maires Adjoints et Conseillers municipaux délégués,
Vu l'arrêté municipal n° AG 2020/0669 du 22 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature à Madame Sarah VIDAL, Adjointe au Maire,

Considérant qu'aux termes de l'article L2122-15 du Code général des collectivités territoriales, la démission du maire ou d'un adjoint doit être adressée au Préfet et faire l'objet d'une acceptation de sa part,
Considérant que Madame la préfète de l'Aveyron a accepté la démission de Madame Sarah VIDAL, de ses fonctions d'adjointe au Mairie de Rodez, en date du 23 mars 2022,
Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a procédé par délibération n°2022-034 à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire suite à la démission de Madame Sarah VIDAL, et a décidé de procéder à l'élection du nouvel ordre des adjoints au Maire par délibération n°2022-035.

M. Francis FOURNIE a été désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal selon les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs pour les opérations de vote, soit :

Mme Eléonore ECHENE

M. Franck CORTESE

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2022
Compte-rendu

Liste 1 présentée par Monsieur le Maire

1	BULTEL-HERMENT Monique
2	LAURAS Christophe
3	BEZOMBES Martine
4	FOURNIE Francis
5	CASTAGNOS Fabienne
6	COMBET Arnaud
7	VARSI Florence
8	DONORE Joseph
9	HER Anne-Christine
10	NICOLAS Olivier

Une fois la liste de candidatures enregistrées, il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret, des bulletins et des enveloppes étant distribués à chaque élu, un isolement et une urne ayant été disposés dans la salle du Conseil municipal. Les élus sont invités à déposer leurs enveloppes dans l'urne et à signer la liste d'émargement de cette élection.

1^{er} tour de scrutin :

Il est procédé au vote, sous la Présidence de Monsieur Christian TEYSSÈDRE, Maire.

- a/ Nombre de membres présents : 27
- b/ Nombre de membres excusés ayant donné procuration : 7
- c/ Nombre de membres présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- d/ Nombre de votants (a+b-c) : 34
- e/ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du code électoral) : 2
- f/ Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 9
- g/ Nombre de suffrages exprimés (d-e-f) : 23
- h/ Majorité absolue (g/2 +1): 12,5

Listes des adjoints au Maire	Suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Liste n°1	23	Vingt-trois

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2022
Compte-rendu

La liste n°1 est élue à la majorité absolue par 23 voix pour, soit la liste ci-dessous :

1 ^{ère} Adjointe au Maire	BULTEL-HERMENT Monique
2 ^{ème} Adjoint au Maire	LAURAS Christophe
3 ^{ème} Adjointe au Maire	BEZOMBES Martine
4 ^{ème} Adjoint au Maire	FOURNIE Francis
5 ^{ème} Adjointe au Maire	CASTAGNOS Fabienne
6 ^{ème} Adjoint au Maire	COMBET Arnaud
7 ^{ème} Adjointe au Maire	VARSY Florence
8 ^{ème} Adjoint au Maire	DONORE Joseph
9 ^{ème} Adjointe au Maire	HER Anne-Christine
10 ^{ème} Adjoint au Maire	NICOLAS Olivier

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.
La séance est levée à 18h25

Fait à Rodez, le 5 AVR. 2022

Le Maire



Christian TEYSSEBRE